

Le Conseil est d'accord pour ne pas maintenir la largeur de 10 mètres prévue au plan d'aménagement communal approuvé en 1936 en cours de révision. Une délibération dans ce sens a d'ailleurs été prise le 27 janvier dernier.

Achat d'une balayeuse-ramasseuse

M. le maire expose qu'il a reçu des propositions pour l'acquisition d'une balayeuse-ramasseuse dans le caniveau, le prix en est de 5.500.000 frs. Le Conseil demande, avant de prendre une décision, qu'une démonstration soit faite à la Commission des travaux, sur l'utilisation de ce matériel.

Rue Aristide Briand

M. Clément rappelle qu'il a écrit à M. le Maire au mois d'Aout, en ce qui concerne la partie de la rue A. Briand comprise entre le fonds du Guichet et la rue du Pont de Pierre, pour signaler les inconvénients suivants :

1° - deux lampes d'éclairage public ne fonctionnant pas (le nécessaire a été fait auprès de la S.E.L.F.F. mais les travaux en cours empêchaient d'accéder à ces lampes. Un rappel sera adressé pour que ces deux lampes soient remplacées d'urgence.

2° - défaut d'enlèvement des ordures - M. Favre fera avec les cantonniers un essai pour voir si le petit camion peut circuler sans inconvénient dans cette partie du chemin rural N° 24.

3° - Défaut de canalisations d'eau - La S.C.L.Yonnaise doit poser une canalisation pour alimenter le Château de Corbeville. Il lui sera demandé d'autoriser les riverains à se brancher sur cette canalisation, ce qui a été accordé pour le gaz.

Une pétition a été adressée par les riverains de cette partie de la rue. Une étude sera faite pour une réfection suffisante après la pose de la canalisation d'eau par la Sté Lyonnaise.

Care Routière

M. Lutterfing rappelle les pourparlers engagés pour la création d'un garage routière, qui s'avère indispensable en raison du grand nombre de voitures qui stationnent sur le Bd Dubreuil. Une lettre a été adressée à M. le Préfet il y a plusieurs mois, pour lui demander d'en faire faire l'étude, par les services intéressés. Un rappel sera fait d'urgence. M. le Maire avait demandé à la S.N.C.F. si les véhicules ne pourraient pas stationner provisoirement dans la cour des marchandises récemment goudronnée. Cette autorisation ne peut être accordée.

Publicité SCIRO

M. Lutterfing rappelle qu'il avait demandé qu'une redevance soit versée par la S.C.I.R.O. pour l'occupation du domaine communal et par toute autre société installant des panneaux publicitaires. Un tarif sera étudié par la Commission des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

*(Handwritten signatures and initials)*  
L. Belmont  
Man Jougnat  
G. Lutterfing  
J. Clément  
M. Favre  
P. Guichet  
A. Briand  
S. E. L. F. F.  
S. C. L. Yonnaise  
S. N. C. F.  
S. C. I. R. O.

Du 2 novembre 1956

Convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 9 novembre 1956 à la Mairie d'Orsay, à 21 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.  
Le Maire









report	35 993 268	sécurité sociale voirie ..	20 000
entretien Marché 1955	319 488	entretien C V O	724 608
emprunt propriété Renson		salaires C V O	73 000
	29 833 200	enlèvement ordures personnel	10 000
subv* Ecoles Mondétour	4 224 340	honor. architectes	100 000
santé publique 1955	114 511	personnel batiments	85 000
dispensaires antituberc*	153 225	assur. batiments communaux	25 000
" antivénéériens	42 783	impots et contributions	25 000
complément peinture marché	32 512	consommation eau, bts com.	100 000
canalisation eau 1955	2 000	achat de ligres de prix	2 500
entretien du stade 1955	6 000	transports enfants	100 000
classes dans les préaux	305 000	scolarité Palaiseau	100 000
peinture Denizard 1954	30 000	consultation nourrissons 56	20 000
& M. Thomas, géomètre	75 000	bouche incendie, Versailles	130 000
consultation nourrissons	10 000	refection cadastre, solde	160 000
compt trait secrétaire	30 000	dépenses imprévues	30 646
agents services admin.	35 000	emprunt trottoirs	4 000 000
sécurité sociale	100 000	constructions scolaires	10 000 000
assurance capital décès	20 000	gros travaux 1956	40 000 000
allocat°ns familiales	210 000		
sapeurs pompiers équip.	20 000	total des dépenses	127 432 081
assur. matériel incendie	25 000		
salaire fossoyeur, garde	10 000		
contrib* 5 %	20 000		

Coûtes de prestations de service

M. Lauterfing ayant demandé le rendement de la taxe sur les égouts et sur l'intervention du Dr Lauriat, le Conseil précise que les taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de déversement à l'égout correspondent à des services rendus et sont payées par les personnes qui en bénéficient, elles sont établies d'après le revenu foncier. Ce mode de répartition est équitable; leur conversion en centimes additionnels imposerait des charges aux contribuables qui ne bénéficient pas desdits services.

Plan d'alignement du Chemin rural N° 24

M. le Maire rappelle que le dossier du projet d'alignement du chemin rural N° 24 (rue A\* Briand) a été déposé à la Préfecture en Juillet dernier. Il est actuellement dans les services des Ponts et chaussées pour avis. Le M R L a donné un avis défavorable, le projet de voie à flanc de coteau traversant Palaiseau, Orsay, Bures et Gif présentant un tracé différent de celui qui est proposé par le Conseil Municipal. M. le Maire expose que la majorité des propriétaires ont donné leur accord pour une cession amiable; sauf un dont la proposition est actuellement soumise aux services des domaines.

Orsay le 12  
Reçu le 12

Le Conseil, considérant que la réalisation du projet d'alignement et de mise en viabilité de la rue A\* Briand est urgente, notamment pour permettre la pose des canalisations d'eau potable, proteste à l'unanimité contre l'avis du M R L et demande à M. le Préfet de bien vouloir mettre d'urgence le dossier à l'enquête.

Groupe d'habitations de la S. C. I. R. O

la S C I R O est prête à verser à la commune le montant de sa participation dans les dépenses de viabilité et le retard apporté à l'approbation du dossier nuit aux intérêts de la Commune.

Orsay le 12  
Reçu le 12

M. le Maire expose que le bureau Sécurité s'oppose à l'implantation de certains bâtiments de la S C I R O telle qu'elle avait été prévue dans l'autorisation de construire, en raison du mauvais état du sous-sol. Cette société a donc sollicité une dérogation et présente de nouveaux plans qui reportent une cellule de bâtiment à l'est en bordure du chemin conduisant à la passerelle.

M. le Maire a reçu des protestations des riverains sur cette nouvelle implantation qui se trouve à 3m30 du domaine communal pour un bâtiment de 14m de hauteur, donc à 6 m30 des pavillons voisins, constituant un trouble de jouissance et empêchant tout élargissement futur du chemin de la passerelle.

le Conseil décide de demander à la S.C.I.R.O. d'étudier l'implantation de cette cellule dans une autre partie de son terrain, d'une superficie de 3 ha et de faire dresser par le géomètre de la commune un plan d'élargissement du chemin de la passerelle devant relier la rue A. Briand à la rue de Lozère, afin de pouvoir réserver les terrains au plan d'aménagement communal.



Le Conseil proteste d'une façon générale contre les avis favorables qui sont donnés par le M R L avant consultation du Conseil Municipal, ce qui devrait être fait avant tout accord préalable donné aux intéressés.

A la demande de M. Clément M. le Maire donne lecture d'une lettre pétition qui lui avait été adressée par les propriétaires de la rue A Briand (partie comprise entre le Pont de Pierre et le fond du Guichet).

M Favre dit qu'il n'est pas possible au camion de la commune de sortir par le passage du fond du Guichet pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il est décidé que la commission des travaux se réunira sur place pour étudier cette question. En tout cas des certificats d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été délivrés aux personnes qui en ont fait la demande.

M. Batisse étudie actuellement un projet de canalisation d'égout Le Conseil décide que le chemin situé au lieu dit "Le Buisson" reliant la rue René Paillole au chemin rural N° 24 portera le nom de "Chemin du Buisson". Des plaques indicatrices seront commandées.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. LOUVEL donnant sa démission de Conseiller Municipal en raison de son départ de la Commune qui ne lui permet plus de remplir son mandat. Le Conseil prend acte de cette décision, tout en regrettant le départ de M. Louvel qui a toujours suivi assidument les réunions de l'assemblée et des Commissions municipales, se montrant un excellent collègue.

M. le Maire donne Lecture d'une lettre de remerciements de l' A. S A. Idéal de Mondétour pour l'appui donné par la Municipalité en vue de l'augmentation de la subvention de l'Etat, laquelle a été portée à 75 % par arrêté du secrétariat d'Etat à la reconstruction du 20/6/56

Le Conseil donne un avis favorable au programme d'aménagement du lotissement de Mondétour-Campagne (2-me tranche) se montant à 74 millions et demande qu'une subvention de 75 % soit allouée à l'association syndicale ainsi que le prêt de la Caisse départementale.

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour le remboursement de l'emprunt de 2.807.000 frs contracté par l'A S A Mondétour campagne étant entendu toutefois que la somme à verser en cas de défaillance de l'association ne dépassera pas chaque année 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lambertie, Président du Comité local d'Orsay de la Croix rouge Française sollicitant 1° - une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une tente-abrû, 2° - la disposition d'une salle dans la propriété RENSON pour les cours et le rangement du matériel.

Le conseil décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues. Le comité pourra donner ses cours dans la Salle des communs de l'ancienne propriété Renson aménagée en classe, à charge par la Société de remettre les choses en état après les cours. Le Matériel pourra être entreposé dans la partie située au dessus de cette classe.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur des contributions directes faisant part de la nomination d'un contrôleur chargé du recensement, autorisé légalement à percevoir des indemnités communales. Le Conseil décide à l'unanimité que l'indemnité allouée à l'Inspecteur sera de 40.000 frs par an au lieu de 18.000) à compter du 1/1/57 et que le contrôleur recevra une indemnité annuelle de 20.000 frs, à prévoir au budget primitif de 1957.

Vu le bilan présenté par la Sté Tennis-Club d'Orsay, le Conseil décide d'allouer une subvention de 15 000 frs à cette société pour 1956 (sans subvention) Elle sera invitée à présenter des comptes plus détaillés pour le prochain exercice.

Chemin Rural N° 24  
Rue Aristide Briand

Chemin du Buisson  
Parcys le 20 dec 1956  
Démission de M. Louvel

A.S.A. Idéal de Mondétour

Mondétour-Campagne  
Parcys le  
Requ le

Garantie Communale Mondétour-Campagne  
Parcys le 28. 11. 1956  
Requ le

Croix-Rouge Française

Parcys le  
Requ le 28 - 12 1956

Indemnités Contribu-  
ables directes

Parcys le  
Requ le 18 12 1956

Tennis-Club d'Orsay

Parcys le  
Requ le 22 11 1956



Boule du Lac

Orsay le 22 Nov 1956

M. le Maire expose que la commission des finances a proposé d'allouer à la Sté Boule du Lac, une subvention de 5.000 frs, vu les comptes présentés pour 1955. Le Dr Lauriat en raison des personnes âgées qui pratiquent ce sport, propose 10.000 frs.

M. Lauterfing est d'avis de laisser cette question sur le plan "Sociétés locales" et que le Conseil municipal examine au prochain budget le moyen de favoriser les personnes âgées de la Commune.

Après discussion, le Conseil décide d'allouer une subvention de 5.000 frs à prendre au chapitre prévu au budget à cet effet, par 12 voix, 1 abstention et 4 qui sont pour la subvention de 10.000 frs.

M. Lauterfing expose qu'il a obtenu le 2 novembre un rendez-vous avec M. Richard; Ingénieur de l'Équipement sportif pour lui soumettre le programme d'équipement sportif de la Ville d'Orsay : équipement scolaire de Mondétour et des deux groupes au centre, aménagement du stade avec en 1ère tranche la maison du gardien, M.M. Renaux, Verdier et Lesage assistaient à cette réunion.

Il regrette que M. Lesage, architecte communal ne soit présenté sans être maître des plans établis, alors que M. Hubert était au courant de la question. De ce fait un autre rendez-vous devra avoir lieu le 26 novembre, probablement à Orsay.

Le programme comprend la construction d'un plateau d'évolution et d'une salle d'éducation physique à Mondétour, d'un gymnase de 540 m<sup>2</sup> au centre, soit à l'entrée du stade, soit à proximité des groupes scolaires si une entente intervient avec la Communauté Saint Vincent de Paul pour la construction de la voie d'accès à l'ancienne propriété Renson. Le gymnase serait subventionné à 50 %, peut-être à 65 %. Le terrain est subventionné automatiquement à concurrence de la superficie bâtie.

M. le Maire expose qu'il s'est mis en rapport avec la Communauté Saint Vincent de Paul au sujet de la création d'une voie d'accès au futur groupe scolaire du centre, par un terrain dont elle est propriétaire rue Serpente. Il a obtenu un accord de principe sous réserve de séparer ce passage du reste de la propriété et de remettre les lieux en état après la fermeture du chantier. Le Conseil est d'accord sur ce point.

Il serait peut-être possible d'acquérir de la Communauté une certaine superficie de terrain qui permettrait la construction du gymnase et serait subventionnable.

M. le Maire rappelle que la Faculté des Sciences a entrepris des travaux très importants dans le Domainede Launay ce qui occasionne de graves inconvénients pour la rue Georges Clemenceau, en raison des camions lourdement chargés qui l'empruntent pour l'approvisionnement du chantier / dégradation des trottoirs, des bouches d'égout, étalage de glaise, etc... et provoque les plaintes des riverains de cette rue, laquelle n'était pas construite pour un tel trafic;

Il donne lecture de l'arrêté municipal qu'il a pris pour interdire la circulation des camions dans la rue G. Clemenceau en raison des accidents qui pourraient se produire, jusqu'à la date où une route solide aura été construite dans le chantier de la Faculté des Sciences afin de permettre d'établir un sens unique. Cet arrêté est actuellement soumis au visa préfectoral.

Vu la lettre de la Caisse primaire de Sécurité sociale, du 11/10/56, le Conseil décide de prendre à la charge de la commune les frais de location d'une salle en vue d'une soirée cinématographique documentaire organisée par la Sécurité sociale.

Le Conseil approuve le devis présenté par M. Lesage pour la pose de 14 paires de persiennes au Groupe scolaire de Mondétour et se montant à 130.000 frs

Vu la demande de dégrèvement de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères présentée par l'hôpital Archangé qui se charge du transport de ses ordures au dépotoir et considérant que cet établissement utilise le dépotoir communal, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder un dégrèvement de la moitié de la taxe.

Équipements SportifVoie d'accès - Groupe scolaire du CentreRue Georges ClemenceauSécurité sociale. Séance de propagandeGroupe scolaire de MondétourCasse ordures Ménagères Hôpital

Orsay le

Orsay le



Le Conseil fixe au 22 décembre 1956 à II h 30, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1957, au rabais sur soumissions cachetées et désigne M.M. Guillemard et Favre pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Entretien des Bâtiments communaux -  
Renvoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

A la demande du Dr Lauriat, la Commission des travaux étudiera sur place la possibilité de créer une voie reliant la rue Buffon à la rue Pascal.

A la demande de l'A.S.A. Idéal de Mondétour, le Conseil donne avis favorable à la suppression de la partie extrême de l'avenue des Pierrots, aboutissant dans les champs et la restitution des terrains aux propriétaires auxquels ils appartiennent. Cette demande devra être également faite par l'A.S.A. Mondétour Campagne, qui est mitoyenne.

Suppression d'une partie de l'Avenue des Pierrots  
Renvoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 11.1.57

Le Conseil approuve le devis établi par l'entreprise Brangeon pour l'aménagement de la voie d'accès aux escaliers de La gare, ce montant à I.328.940 frs et autorise M. le Maire à traiter avec cette entreprise. Le crédit est à prendre : 1° - sur restes à payer entretien des rues en 1955 au budget supplémentaire, 500.000

Escalier de la Gare

2° - le reliquat sur l'emprunt de 40 millions autorisé par arrêté préfectoral pour travaux de voirie, attendu que les travaux d'aménagement de la rue Serpente devront être différés comme devant servir de voie d'accès aux chantiers de constructions scolaires.

Renvoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Le Conseil sollicite à l'unanimité les subventions de l'Etat et du département pour l'équipement de 6 classes du groupe de Mondétour ainsi que pour les 2 classes aménagées dans les préaux.

Subvention d'équipement pour les Ecoles de Mondétour et la

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention de l'Etat : 1° - pour l'équipement de la cantine scolaire, 2° - pour les travaux nécessités par cet équipement, la commune ayant garanti les emprunts contractés par la Caisse des Ecoles pour cet équipement et les travaux.

Cantine scolaire

Le Conseil établit le programme de la caisse départementale scolaire pour 1957

Renvoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Caisse départementale scolaire 1957

Effectifs au 15/6/56 - filles de moins de 14 ans	344 (
garçons	348)
Ecole maternelle	178 ( 870
Répartition des crédits : sur annuité d'emprunt pour travaux	
de constructions scolaires non subventionnables	I.000.000
travaux d'aménagement dans les locaux scolaires	I 000 000
meublier pour les écoles du centre	600 000
amélioration des peintures, écoles du centre	400 000
matériel d'enseignement collectif	393 000
	<u>3.393.000</u>

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet du 6/II 56 relative à la redevance acceptée par le conseil municipal pour la fréquentation scolaire intercommunale et proteste contre les restrictions apportées dans l'approbation de cette délibération. Il sollicite de M. le Préfet de bien vouloir intervenir auprès des Conseils Municipaux des communes voisines, conformément aux arrangements pris lors de la réunion des Maires qui a eu lieu à la Préfecture en Juillet dernier.

Fréquentation scolaire intercommunale -

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de Mme Boule, pour pose d'un candélabre d'éclairage public au bout de l'avenue Marie Thérèse (voie privée) il estime suffisant l'effort fait par la commune en éclairant cette impasse privée par une lampe placée approximativement à mi-distance.

Renvoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Demande de Mme Boule

M. le Maire expose que la Commission des travaux a étudié la possibilité d'acquérir une balayeuse-ramasseuse de caniveaux qui serait très pratique et dont le prix est de 5.500.000 frs.

Achat d'une balayeuse ramasseuse

Le Conseil considérant les dépenses importantes que la Commune doit faire pour ses constructions scolaires et l'aménagement de la voirie, décide d'ajouter cet achat.



A.S.A. La Croche

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. CHANLON, directeur de l'A.S.A. La Croche renouvelant sa demande de participation communale de 10 % dans les travaux d'aménagement et rappelle que cette question a déjà été étudiée par le Conseil Municipal. Cette affaire est renvoyée à la Commission des finances.

Questions diverses

M. Lauterfing demande s'il lui est possible de connaître les effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> octobre et où en est le dossier des 4 classes supplémentaires.

M. le Maire fait connaître que M. Lesage, architecte communal; est chargé de l'établissement du dossier.

Refection des tranchées

A la demande du Dr Lauriat, M. le Maire fait connaître que les tranchées mal rebouchées dans l'avenue Parrat proviennent de travaux effectués par les particuliers et Gaz de France. Le Dr Lauriat est d'avis que la commune se charge de la remise en état correcte de la viabilité après la pose de canalisations, aux frais des différents services et particuliers responsables.

Rue Mademoiselle

M. le Maire fait part que les travaux d'aménagement de la rue Mademoiselle sont terminés. Ils seront visités par le Conseil Municipal le 11 novembre; à l'issue de la cérémonie au cimetière. M. Cessens fait part des remerciements des riverains de la cérémonie au cimetière. M. Cessens fait part des remerciements des riverains de cette rue qui est attendu de nombreuses années avant de voir réaliser ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 45

*(Signatures manuscrites)*  
 J. Fauchet, J. Fauchet, J. Fauchet, J. Fauchet, L. Belmont, M. Jouguet

du 26 novembre 1956

Convocation du Conseil municipal pour le vendredi 30 novembre 1956 à 20 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire

Séance du 30 novembre 1956

Le trente novembre mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. PINON, Maire:

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEMARD, FAVRE, adjoints JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, PERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, TISSOT CESSENS, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT - absents excusés : M.M. LANEUVILLE et GIRARD - le Dr Lauriat a donné procuration à M. Pernelle.

Le Conseil choisit comme secrétaire Mlle Jouannin, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire rappelle qu'à la dernière assemblée, le Conseil a décidé d'exonérer l'hôpital de la 1/2 de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et donne lecture d'une lettre du Directeur sollicitant un dégrèvement des 3/4 - cette demande est renvoyée à la commission des finances.

Taxe sur l'enlèvement des ordures



France du 20 Novembre 1956

M. le Maire expose qu'une subvention avait été accordée le 12/6/53 à la commune pour acquisition d'une tour de séchage pour les tuyaux d'incendie. Par lettre du 15/11/56, M. le Préfet demande de lui faire connaître la suite donnée à cette affaire. Le Conseil décide de maintenir cette acquisition, les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Un nouveau devis sera sollicité.

M. le Maire expose que le recensement partiel organisé en 1956 a donné un résultat approchant le pourcentage d'accroissement de la population nécessaire pour bénéficier de l'art. 2 du décret du 25/6/55. Suivant demande de M. le Préfet, le Conseil décide qu'il sera procédé en 1957 à un nouveau recensement partiel. Les frais occasionnés par ce recensement seront pris sur les dépenses imprévues.

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet, du 17/11/56 indiquant que le projet d'aménagement de 2 classes dans les préaux a été classé en 1956 avec le N° 299. Le préfinancement avait été accordé

Par lettre du 28/11/56, M. le Préfet demande l'avis de la Municipalité sur le classement des voies de l'A.S.A. Idéale de Mondétour, 6 mois après la réception définitive des travaux.

M. Lauterfing est d'avis qu'il serait souhaitable qu'une mesure d'ensemble intervienne pour les 2 lotissements du plateau de Mondétour

En effet, les rues desservant l'Idéale de Mondétour se prolongent dans le périmètre de l'A.S.A. Mondétour campagne qui est décidée à faire l'effort financier nécessaire pour terminer toutes ses rues, afin que le tout soit classé dans la voirie urbaine.

Le Conseil, tout en donnant avis favorable pour le classement des voies de l'Idéale de Mondétour, demande que le complément des subventions soit accordé à Mondétour campagne en 1957 afin de permettre un classement général des rues de ces deux associations.

Le Conseil donne avis favorable au bail consenti par l'Hospice Hospice Archangé au Commissariat à l'Energie atomique pour l'organisation matérielle et le fonctionnement du Centre de radiologie clinique créé dans le cadre de l'Hopital d'Orsay.

Par délibération du 11 Mai 1956, le Conseil a décidé de construire un groupe scolaire au centre comportant des classes et des logements pour le personnel enseignant et un groupe au Guichet. Il a désigné les architectes chargés d'entreprendre l'étude de ce projet et d'en poursuivre l'exécution.

Les marchés établis à la suite de l'appel d'offres ayant eu lieu à la Préfecture de Versailles, le 18/10/56 se montent à :

travaux a forfait	169 832 000
travaux hors forfait	16 171 000
honoraires des architectes	7 540 000
total	193 543 000

d'après l'arrêté ministériel du 19 sept 1956 il a été alloué à la commune, une subvention de 85 % pour les classes, soit 160 000 000 environ et pour la cantine 50 % . 2 000 000

subvention correspondante du département 11 000 000

total 173 000 000

il y a donc lieu de contracter un emprunt de 21 000 000

M. le Maire présente au Conseil le dossier établi par M. BLANCHOT, architecte coordonnateur en collaboration avec M. Lesage, architecte d'opération. Il indique qu'il appartient au Conseil de s'engager à assurer la part restant à la charge de la commune ainsi que l'inscription aux budgets primitifs d'un crédit de 1 % destiné à entretenir les bâtiments construits.

Le dossier du projet est mis à la disposition du Conseil qui en prend connaissance et délibère :

Le projet de construction d'un groupe scolaire au centre et d'une école maternelle au Guichet présent é par M.M Blanchot et Lesage est accepté.

Le Conseil s'engage à pourvoir par voie d'emprunt à la partie financière qui restera à la charge de la commune, soit 21 000 000 et sollicite son inscription sur les listes de priorité de la Caisse des dépôts et consignations.

Décide qu'une somme égale à 1 % du montant du coût définitif de ces constructions scolaires sera inscrite au budget primitif de

Tour de séchage

Recensement partiel

Paroyé le

Reçu le

Classes dans les préaux

Classement des voies

A.S.A Idéale de Mondétour

Centre de Radiologie

clinique

Groupe scolaire du

centre et école Maternelle

du Guichet



chaque exercice pour servir à l'entretien desdits bâtiments pendant 30 ans -

Approuve le marché intervenu avec la Sté auxiliaire d'ent reprises électriques de travaux publics et la convention passée entre les architectes déterminant les missions respectives et le partage des honoraires. Autorise M. le Maire à signer ces marchés et convention

Le conseil décide que la remise en état des parties basses en fonte de certaines habitations des rues de Chartres et de Paris, après réfection des trottoirs, seront à la charge de la commune, suivant devis de l'entreprise Monsanglant et Ruch se montant à 48.000 frs Crédit à prendre sur l'entretien des rues.

MM. Fauchet, Ziane, Foisy, Cessens, Pernelle sont désignés pour tenir le bureau de vote pour les Elections à la chambre des métiers, le 16 décembre prochain.

M. le Maire est autorisé à acquérir une machine à écrire Underwood d'occasion en bon état pour le prix de 30.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil approuve le plan d'élargissement à 5 m du sentier rural N° 9 de la Gouttière tel qu'il a été établi par M. Thomas géomètre en accord avec M. l'Ingénieur des T P E - ce plan servira à la délivrance des arrêtés d'alignement.

M. le Maire donne lecture des passages de l'allocution prononcée par M. le Préfet à la séance du conseil général du 7 novembre dernier se rapportant aux conséquences pour les communes, de l'implantation des logements dans le département au point de vue de l'équilibre économique et de la protection des régions touristiques. Par lettre du 15/II/56, M. le Maire a demandé à M. le Préfet de lui indiquer les moyens légaux à la disposition du Conseil Municipal pour empêcher les constructions abusives.

M. le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de construction de 200 logements en H L M en bordure de la rue Bossuet pour lesquels la garantie communale est sollicitée.

Ce projet a été soumis à l'assemblée plénière et des renseignements complémentaires devaient être donnés par ses auteurs. La commission a considéré que ce nombre de logements était très important compte tenu de la nature du terrain en partie inondable se trouvant en contrebas du niveau de l'Yvette.

M. Lauterfing est d'avis que ce projet doit être étudié par la Commission du logement et des lotissements.

M. JOUCUET est d'avis que le problème du logement est mal posé et que le surpeuplement de la région parisienne pourrait être évité par un programme de construction qui amènerait en province des personnes qui n'ont aucun intérêt à rester dans les environs de Paris. Le conseil renvoie donc le projet à la commission du logement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement du 21 novembre 1956 sur l'étude partielle d'aménagement de la Région Parisienne, groupement N° 17, Vallée de Chevreuse et répondant aux questions posées par les délibérations du Conseil municipal des 11 Mai et 26 Juin 1956.

Le conseil donne avis favorable au projet sous réserve formelle de la suppression de la route touristique située à flanc Nord de la Vallée de Chevreuse.

M. le Maire expose qu'il convient de compléter le nombre des adjoints par l'élection de deux adjoints destinés à remplacer M.M. Guzydier et Le Fèvre, décédés. Le conseil est d'avis de procéder à cette nomination sans élections complémentaires.

A la demande de M. Lauterfing, M. le Maire fait connaître que la quête de la Journée Nationale en faveur de la population hongroise, a produit 44.236 frs.

Le Conseil vote une subvention de 20.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues et exprime sa sympathie aux populations hongroises

Trottoirs Rue de Paris

Elections à la Chambre des

Métiers -

achat d'une machine à

ecrite -

Reçu le 5 décembre 1956

alignement du sentier rural

N° 9 de la Gouttière

Construction de collectif

Plan d'aménagement de  
la Région Parisienne

Elections de 2 adjoints

Reçu le 19-12-56

Journée Nationale pour  
la Hongrie

Reçu le 11-12-56